

**AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE – APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)
en vue d'une activité restauration ambulante de type Food- truck ou
équivalent et d'un bar ou buvette dans le cadre d'une soirée/concert
organisée le 20 juin 2026 dans les jardins de l'Abbaye de Saint-Riquier**

En vue de l'attribution de 2 titres d'occupation temporaire du domaine public

Occupation temporaire du domaine public

1- Dénomination, adresse, numéro de téléphone :

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
Direction de la Culture et des Patrimoines
Centre culturel départemental - Abbaye de Saint-Riquier
Place de l'Eglise
80135 SAINT-RIQUIER
Téléphone : 03.60.03.44.75/ 06.07.30.89.27

2- Fondement juridique

En application de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), le Département organise une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester, en vue de l'attribution de titres d'occupation à visée économique.

Il ne s'agit ni d'un marché public, ni d'une concession de service.

3- Objet, description de l'occupation

Le Département de la Somme organise au Centre culturel départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier (80135) une soirée prévue le 20 juin avec en première partie un concert et en seconde partie un DJ.

Le nombre de visiteurs attendus par jour est compris entre 200 et 400 personnes.

Dans le cadre de cet évènement, le Département de la Somme souhaite y installer une activité de restauration ambulante de type foodtruck ou équivalent (lot 1), ainsi qu'une activité de bar ou de buvette temporaire (lot 2), à destination des visiteurs.

La présence du public est prévue de 14h00 à 23h30 le 20 juin.

4- Caractéristiques de l'occupation

Le porteur de projet sera autorisé à occuper les jardins du Centre culturel départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier. Les emplacements pour l'implantation éphémère des activités de restauration ambulante et de bar/buvette se situent dans les jardins du Centre culturel départemental sis 1 place de l'Eglise, 80135 SAINT-RIQUIER.

5- Nature de l'occupation

Chaque titre d'occupation sera délivré sous forme d'arrêté d'occupation temporaire.
Un titre d'occupation sera délivré pour le lot 1 Activité de restauration ambulante de type foodtruck ou équivalent. Un titre d'occupation sera délivré pour le lot 2 Activité de bar ou de buvette temporaire.

6- Durée

La présence du public est prévue de 14h00 à 23h30 le 20 juin.
Pour les 2 lots : l'occupation prendra effet du samedi 20 juin 2026 à 10h00 (installation avant le début de l'évènement si besoin) au dimanche 21 juin à 12h00 (temps de démontage compris).

7- Redevance

Un titre d'occupation sera établi entre le Département de la Somme et chaque candidat retenu permettant d'autoriser l'occupation du site. Conformément à la délibération de l'Assemblée départementale du 3 avril 2023 prévoyant l'instauration, pour toute occupation du domaine public générant une activité économique, d'une redevance variable dont les modalités de calcul sont prévues dans le règlement de consultation des Appels à Manifestation d'Intérêt.

Les modalités de calculs sont donc exposées ci-dessous :

Le montant de la redevance est fixé à 5% des recettes perçues par occupation. Un titre de recettes sera établi à partir des éléments transmis par l'opérateur la semaine suivant l'évènement.

En l'absence de réception des éléments (attestation sur l'honneur du montant des recettes perçues), le montant forfaitaire de 200 € par occupation sera automatiquement recetté.

8- Projets éligibles - Critères de sélection

Les projets seront examinés au regard des 4 critères définis ci-après, en vue d'obtenir une note finale sur 100 points.

Les critères sont communs aux deux lots.

Le choix des occupants sera fondé sur les offres les plus avantageuses appréciées en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Critère 1 : capacité structurelle du candidat : références et expériences sur des activités similaires, compétences (formation ...), moyens humains et moyens matériels mis à disposition pour le fonctionnement de l'équipement, esthétique des installations (30 points),

Critère 2 : qualité et diversité des produits proposés en cohérence avec l'évènement (30 points), favorisant des produits locaux,

Critère 3 : Mode de paiement (10 points),

Critère 4 : Tarifs proposés (30 points).

9- Contenu du dossier de consultation

Les candidats peuvent télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique, (<https://marchespublics596280.fr>)

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- le règlement de consultation,

- le périmètre à occuper (Annexe 1),
- la fiche de présentation de la candidature (Annexe 2),
- la fiche de présentation de l'offre (Annexe 3),

10- Déroulement de la procédure

Les candidatures et les offres seront examinées par les services du Département.
Toute offre reçue hors délai ou portant sur une activité autre que celle-ci définie ci-dessus sera rejetée.

En cas d'impossibilité pour le lauréat d'occuper le domaine public pour l'événement, le Département se réserve le droit de faire appel au candidat arrivé derrière lui dans l'ordre du classement, jusqu'à épuisement des candidatures.

Le Département peut également décider de ne pas donner suite à la procédure. Dans ces cas, les candidats ne peuvent pas prétendre à une indemnisation ou un dédommagement.

11- Adresse et condition d'envoi des candidatures

11.1- Remise des offres sur support papier

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME
Direction de la Culture et des Patrimoines
3 boulevard Guyencourt
80000 AMIENS**

aux heures d'ouverture des bureaux au public : du lundi au vendredi : 9h -12h/ et 14h-17h

Téléphone : 03 22 97 23 60 / 06 49 53 41 91

ou, s'ils sont envoyés par voie postale, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME
Direction de la Culture et des Patrimoines
3 boulevard Guyencourt
80000 AMIENS**

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts.

11.2- Remise des offres par voie électronique

Les candidats peuvent télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique, de même que déposer leur candidature par voie électronique (<https://marchespublics596280.fr>)

Les candidats, qui transmettent leur candidature par voie électronique, ne supportent aucun frais autre que ceux liés à l'accès au réseau. Ils doivent cependant disposer d'un navigateur Internet ayant une puissance de chiffrement de 128 bits, et d'un environnement informatique mis à jour en matière de sécurité et d'antivirus, pour accéder à un site de protocole https.

Les candidats peuvent uniquement transmettre leur candidature, soit par voie électronique, soit par voie papier.

12- Date limite de réception des candidatures

Lundi 8 juin 2026 à 12h00

13- Langue de rédaction

Les candidatures doivent être rédigées en langue française.

14- Délai de validité des dossiers

21 jours à compter de leur réception

15- Renseignements

Renseignement techniques et administratifs auprès de la Direction de la Culture et des Patrimoines :

- Mme Hélène LE COANT, Directrice adjointe de la Direction de la Culture et des Patrimoines – 06.49.53.41.91 / 03.22.97.23.60 ou h.lecoant@somme.fr
- Mme Delphine DELAMARRE, Responsable du Centre culturel départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier – 06.07.30.89.27 / 03.60.03.44.75 ou d.delamarre@somme.fr

15- Date d'envoi de l'avis à la publication

19 mai 2026